

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication : 17/10/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-9-2-4

Séance du vendredi 10 octobre 2014

COOPERATION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT RHIN (FRANCE) ET LE DEPARTEMENT DE GIFU (JAPON)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'accord de coopération économique et touristique entre le Département du Haut Rhin et le Département de Gifu, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à le signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Le Département de GIFU se situe au centre du JAPON

- Des montagnes culminant à 3 000 mètres et des rivières situées au niveau de la mer.
- Une diversité de paysages traversés par des eaux limpides. (la région aux eaux pures)

Takayama

HIDA

MINO

Gifu

Gifu

Tokyo

2h

Nagoya

18min

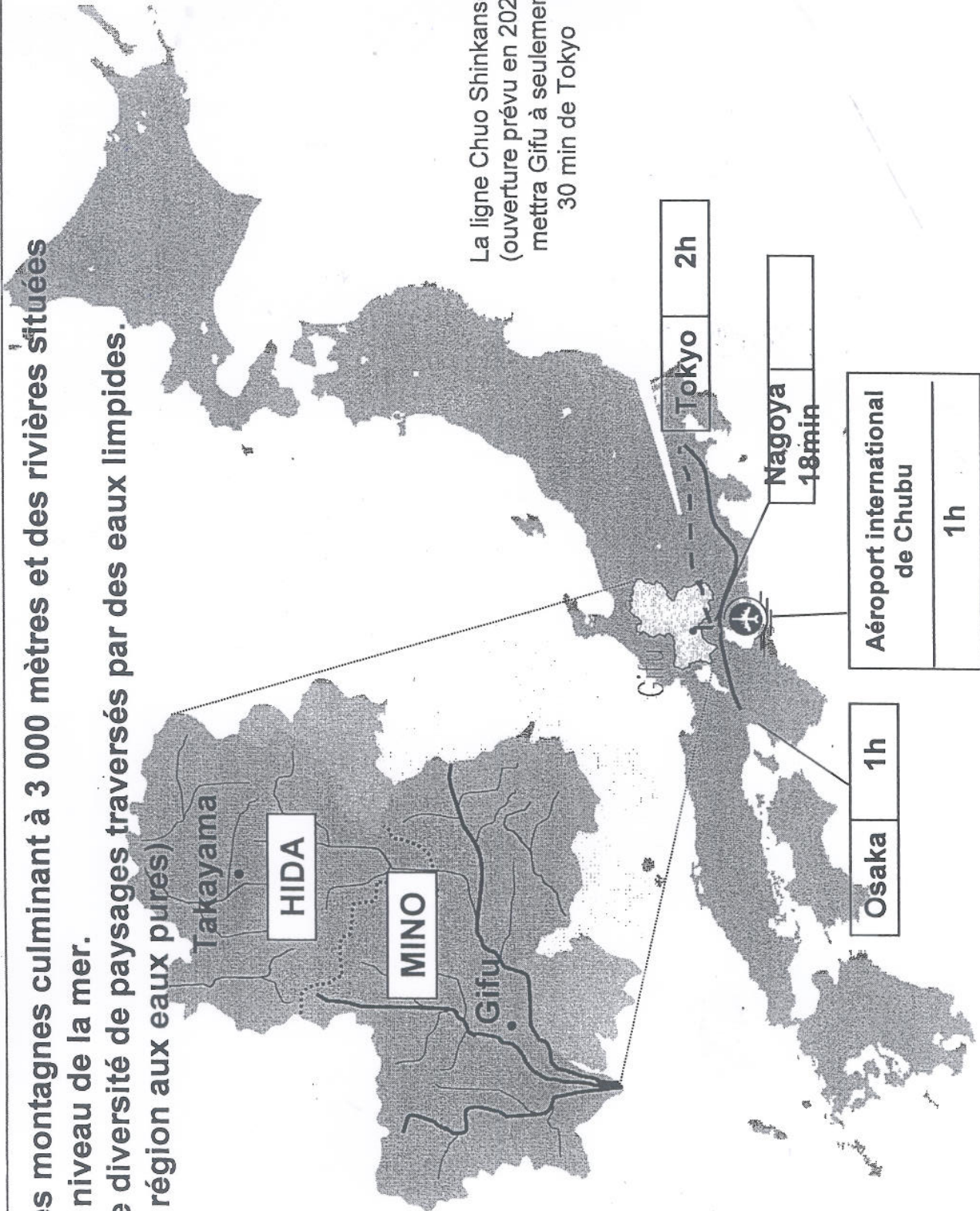
Aéroport international
de Chubu

1h

Osaka

1h

La ligne Chuo Shinkansen
(ouverture prévu en 2027)
mettra Gifu à seulement
30 min de Tokyo





Conseil Général



Haut-Rhin

ACCORD DE COOPERATION
ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE
ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT RHIN (FRANCE)
ET LE DEPARTEMENT DE GIFU (JAPON)

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'action extérieure des collectivités locales

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin adopté par le Conseil Général,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 10 octobre 2014,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), représenté par M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, dûment habilité pour se faire par délibération de la Commission Permanente en date du 10 octobre 2014, sis 100, avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR Cedex

Ci-après désigné sous le terme "Le Département du Haut-Rhin"

d'une part,

Et

Le Département de GIFU (JAPON) – Gifu Prefectural Government, 2-1-1 Yabuta-minami, Gifu-shi, 500-8570 JAPAN représenté par M. Hajime FURUTA, Gouverneur du Département,

Ci-après désigné sous le terme "Le Département de Gifu"

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Des partenariats et des échanges économiques, touristiques et culturels qui lient le Japon et le Haut-Rhin, existent depuis les années 1980, sous l'égide notamment du Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (CEEJA) qui a pour vocation de promouvoir et de développer les relations avec le Japon, et contribuent au développement de l'économie haut-rhinoise et à son rayonnement au niveau international.

Afin de développer davantage et d'intensifier encore ces échanges, Monsieur Charles Buttner, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, a été invité à se rendre du 2 au 5 avril 2014 dans la région de Chubu, au centre du Japon. Cette région constitue le poumon industriel du pays avec notamment la présence de grands groupes comme Toyota, Mitsubishi ou Hitachi.

Depuis plusieurs mois, les relations entre le Haut-Rhin, le Département de Gifu et la région de Chubu n'ont cessé de se renforcer. En témoignent les visites en Haute-Alsace des 3 juillet et 7 novembre 2013, puis du 24 janvier dernier, de plusieurs délégations de décideurs japonais, dont des membres du Chukeiren, l'équivalent du Medef pour la région de Chubu, ainsi que du Département de Gifu et de la Ville de Nagoya.

Au cours de ces rencontres avec le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, des partenariats ont été envisagés dans les domaines du tourisme, de l'économie et des transports, et notamment le projet de jumelage de la Route des Vins d'Alsace et de la Route du Saké, centrée sur le Département de Gifu (région de Chubu). Les cavistes japonais pourront promouvoir en sus de leurs produits les vins d'Alsace, tandis qu'en Alsace, en échange, sur la route des vins, les cavistes pourront faire la promotion du saké japonais. Cette initiative est porteuse pour les viticulteurs alsaciens et notamment haut-rhinois, qui pourront ainsi promouvoir leurs vins sur le marché japonais.

Ce projet s'est concrétisé le 3 avril dernier par la visite à Nagoya du Président du Conseil Général du Haut-Rhin. La route du Saké reliera à terme une quarantaine de caves dans 9 départements de la région du Chubu. Le projet a été initié par All Nippon Airways (ANA), en collaboration avec la Fédération Economique de Chubu, le CIVA et le CEEJA.

D'autres partenariats et projets ont été évoqués, dont le montage à Ungersheim d'une maison typique japonaise en bois : des contacts ont en effet été pris entre l'Ecomusée et le Little Word Museum de Nagoya, qui héberge depuis les années 80 une maison alsacienne offerte par le Conseil Général et montée sur place par Maisons Paysannes d'Alsace.

La promotion de l'EuroAirport est également prévue notamment lors des rencontres avec le Président de l'aéroport international de Nagoya, le Vice-président de la compagnie aérienne ANA et le Président de la Fédération économique de Chubu.

L'ensemble de ces contacts et de ces projets s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du 150ème anniversaire des relations entre l'Alsace et le Japon célébré en 2013 et 2014.

Dans le prolongement de ces visites, il a été convenu qu'une convention de coopération globale soit signée entre le Département de Gifu et le Département du Haut-Rhin, lors du Salon International du Tourisme et des Voyages en novembre prochain à Colmar, pour formaliser la coopération économique et touristique qui pourrait être mise en œuvre entre les deux structures, dans le cadre de leurs compétences respectives. Tel est donc l'objet du présent partenariat.

PRESENTATION DES ENTITES SIGNATAIRES :

DEPARTEMENT DE GIFU :

Le Département de Gifu se situe au centre du Japon, Parmi les 47 Départements du Japon, il occupe la 17^e place en terme de population avec environ 2,05 millions d'habitants et la 7^e place en terme de superficie avec 10 621 km². Il est couvert à 82 % par des forêts, c'est un Département riche en nature.

La distance entre la ville de Gifu, chef-lieu du Département et la ville de Tokyo est d'environ 400 km, ce qui représente un peu plus de deux heures par le train.

Le Département de Gifu est divisé en deux zones :

- La zone de Hida dans le Nord est caractérisée par ses montagnes atteignant 3000 m d'altitude.
- La zone de Mino dans le Sud est une région fertile grâce à ses trois grands fleuves, Kisogawa, Nagaragawa et Ibigawa.

Pour ce qui est de l'industrie dans le Département de Gifu, les produits manufacturés représentent un quart de la production. Si l'on compare avec la proportion nationale, la part de producteurs est élevée. De la même manière, le nombre d'employés dans ce secteur à Gifu correspond à un quart de l'ensemble des employés de Gifu.

Si l'on observe les principaux secteurs de production du Département de Gifu, la production dans le domaine des transports, de l'électricité et même de manière globale, représente un quart de la production à Gifu. Parmi les productions traditionnelles, il y a notamment le textile, la céramique, la porcelaine, la coutellerie, le papier *washī* et les objets en bois.

Dans le domaine de la gastronomie, le bœuf de Hida et le Fuyu-gaki (sorte de kaki) commencent à s'exporter à l'international. De plus, le Département possède plus de 50 caves de sake, dans lesquelles on peut découvrir toute la diversité des sake du Japon.

Le Département de Gifu possède de nombreux sites touristiques, les plus populaires étant Gifu, Gero, Shirakawa et Takayama. Gifu est célèbre pour la pêche au cormoran, dont la tradition remonte à plus de 1300 ans. La ville de Gero est connue comme une des trois plus célèbres stations thermales au Japon. Le village de Shirakawa-gō et ses 110 maisons au toit de chaume est, lui, crédité de trois étoiles dans le Guide Michelin et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Takayama, qui a su préserver son charme d'antan, est quant à elle souvent appelée « la petite Kyôto ».

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN :

Le Haut-Rhin est un département français faisant partie de la région Alsace ayant Colmar pour préfecture.

Le Haut-Rhin occupe la partie méridionale de l'Alsace. La majeure partie du département est située dans la plaine d'Alsace, sur toute la partie est, avec les régions naturelles du Ried au nord-est et la Hardt au sud-est. À l'ouest s'étendent les Hautes-Vosges, tandis que le Jura alsacien s'étend dans la partie sud, le Sundgau.

Le Haut-Rhin compte environ 800 000 habitants. Les deux plus grands bassins de population mais aussi d'activité commerciale et industrielle sont l'agglomération de Mulhouse (composée de Mulhouse intra-muros, sa banlieue et sa couronne périurbaine), c'est la « capitale économique » de la Haute-Alsace, avec 252 000 habitants et l'agglomération de Colmar, 102 000 habitants, qui est aussi la capitale administrative, qui regroupe les services de la Préfecture et du Département.

Le Haut-Rhin est une terre de traditions, de diversités et de découvertes, notamment au vu de la richesse de son patrimoine et de sa situation géographique au cœur de l'Europe.

La Ville de Colmar a d'ailleurs séduit un des plus grands cinéastes japonais, Miyazaki Hayao, qui a intégré les paysages colmariens dans son film d'animation « Le château ambulant ».

Les nombreux musées du département sont les témoins d'une histoire passionnée : le Musée Unterlinden à Colmar, la Cité du train et la Cité de l'Automobile de Mulhouse, l'Écomusée d'Alsace d'Ungersheim, le Musée d'Impression sur Étoffes de Mulhouse.

L'architecture typique des villes et villages du Haut-Rhin est le reflet d'une région de caractère et une invitation à l'exploration : Thann, Colmar, les fortifications de Neuf-Brisach, les villages d'Hunawühr, Eguisheim et Riquewihr, labellisés plus beaux villages de France. De même, la nature ainsi que la diversité des paysages en font un territoire idéal pour la randonnée et les ballades à pied ou en VTT.

En matière gastronomique, le territoire est riche : la Route des Vins d'Alsace et ses 175 km de vignes, la Route de la Carpe frite du Sundgau ou encore la Route des fromages au départ de la vallée de Munster...

Le Département du Haut-Rhin entend favoriser un développement économique s'appuyant sur 4 axes :

1. La valorisation départementale de l'économie du développement durable à travers le programme PLANETE 68 (Plan Local d'Actions pour les Nouvelles Energies et la Transition Economique)
2. Le soutien et le renforcement de la plateforme économique avionique de l'EuroAirport et l'appui aux niches de croissance
3. La mise en place d'une véritable stratégie d'analyse économique départementale et territoriale par la réalisation d'un tableau de bord économique
4. L'ouverture de la Haute-Alsace au monde par une attention toute particulière consacrée à la recherche des effets économiques bénéfiques et dynamiques liées à la position frontalière des territoires de proximité (Haut-Rhin, région du Bade Wurtemberg, agglomération bâloise) des 3 pays (France-Suisse-Allemagne).

Article 1 : Objet de l'accord de coopération

Le présente l'accord de coopération vise à :

- renforcer les échanges économiques et touristiques entre le Département du Haut-Rhin et le Département de Gifu.
- préciser le contenu (article 2) et les modalités (article 3) du partenariat économique et touristique entre le Département du Haut-Rhin et le Département de Gifu

Afin de renforcer les synergies et permettre la mise en œuvre efficace de cet accord de partenariat, le Département du Haut-Rhin et le Département de Gifu s'engagent :

- à mobiliser les interlocuteurs nécessaires à la réalisation des axes et des projets présentés à l'article 2,
- à assurer les échanges préparatoires aux projets et dossiers menés dans le cadre du partenariat économique et touristique,
- à tenir une réunion annuelle d'évaluation de ce partenariat.

Article 2 : Axes et contenu du partenariat économique et touristique

Au regard des intérêts concomitants des deux partenaires à développer et à entretenir des relations et des échanges économiques et touristiques, il est proposé de retenir les axes de partenariat suivants :

Axe 1 : Economie

Promouvoir les échanges et les outils du développement économique en particulier dans les domaines de la recherche et de l'industrie :

- Valoriser les expertises du Haut-Rhin et de Gifu dans le domaine aéronautique (cluster AeroAlsace dans le Haut-Rhin, EuroAirport, entreprises aéronautiques du département de Gifu)
- Encourager les rapprochements entre universités (Université de Haute Alsace, Universités du Département de Gifu et autres écoles supérieures)
- Favoriser les rencontres industrielles dans le domaine de l'Automobile (pôle de compétitivité Véhicule du Futur en Alsace, entreprises de technologies de pointe dans le domaine automobile dans le Département de Gifu)
- Rapprocher les pôles d'industries artisanales de premier plan : bois, céramique, étoffes, verre, coutellerie, papier traditionnel *mino-washi*, etc.

Axe 2 : Tourisme

Renforcer la promotion mutuelle du tourisme et des spécialités locales :

- Promotion touristique du Département de Gifu dans le Haut-Rhin et du Département du Haut-Rhin à Gifu
- Favoriser la participation du Département de Gifu lors de salons internationaux dans le Haut-Rhin et vice-versa

- Valorisation de l'accord de coopération entre la Route des Vins d'Alsace et la Route du Sake-Hida
- Promotion réciproque des produits d'excellence gastronomique (bœuf Hida, fois gras, carpes frites etc.)

Axe 3 : Echanges entre les collectivités

- Développement des relations amicales entre les collectivités du Département du Haut-Rhin et du Département de Gifu (par exemple entre la ville de Colmar et la ville de Takayama, entre la ville de Riquewihr et la ville de Shirakawa go)

Axe 4 : Autres échanges

- Encourager tous les rapprochements nécessaires, en dehors de l'axe 3, selon la nécessité des relations entre les deux départements.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre du partenariat économique et touristique

Les partenaires signataires de l'accord de coopération s'engagent à mobiliser les moyens humains et les institutions existant à leur disposition, pour contribuer à la réalisation des projets identifiés à l'article ci-dessus.

Article 4 : Durée de l'accord de coopération

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par convention ou avenant.

Fait en deux exemplaires
A _____, le

Pour le Département du Haut-Rhin,
Charles BUTTNER, Président

Pour le Département de Gifu,
Hajime FURUTA, Gouverneur

En présence d'André KLEIN,
Président du Centre Européen
d'Etudes japonaises d'Alsace
- partenaire privilégié de l'accord de coopération -